

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le 11 du mois de juin à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 5 juin 2020 s'est réuni en session ordinaire, salle Trianon à Vieillevigne, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRÉSENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS et EXCUSÉS : Catherine BROCHARD donne pouvoir à Sophie PACÉ

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Marie-Françoise VALIN est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE rappelle que des mesures exceptionnelles sont encore en application en raison de la crise sanitaire, imposant la tenue du Conseil municipal dans la salle Trianon. Dès que la situation sanitaire le permettra les séance pourront à nouveau se dérouler dans la Salle du Conseil municipal.

Madame le MAIRE indique que la présente séance poursuit l'installation du dispositif permettant au Conseil élu le 15 mars 2020 de travailler. Elle indique que le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 (élection du maire et des adjoints) sera transmis avec celui de la séance du 11 juin, en raison du délai raccourci entre les deux conseils.

1- Indemnités de fonction des adjoints et conseillers délégués

Madame le MAIRE explique le dispositif fixé par le Code général des collectivités territoriales pour les indemnités du maire et des Adjoints et conseillers délégués. Elle présente les taux proposés pour les indemnités des Adjoints de Pôle, des Adjoints et des Conseillers délégués pour le présent mandat.

Madame le MAIRE présente également les montants en euros bruts à la date présente.

Evelyne RAULET indique que puisque la loi permet de minorer l'indemnité allouée au maire pourquoi il est proposé de laisser le taux à 55% alors que lors du mandat précédent il était fixé à 49%.

Madame le MAIRE répond que le taux de 55% correspond au temps de présence, à l'engagement et au niveau de responsabilités des missions qui sont celles d'un maire aujourd'hui.

Question adoptée avec :

22 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD (pouvoir à Sophie PACE), Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, 4 voix CONTRE de Sylvain MOULET, Evelyne RAULET, Marie-Reine LANGLOIS et Joël PHELIPPON et 1 ABSEPTION d'André LEBRETON

2 - Formation des Élus municipaux et fixation des crédits affectés

Madame le MAIRE explique que la loi « Engagement et Proximité » promulguée en 2019 renforce les droits à la formation des Elus.

Madame le MAIRE indique qu'il est proposé au Conseil de valider un taux de 7% de l'enveloppe maximale des indemnités, soit environ 7 000 € annuels destinés à la formation des élus. Elle précise que pour l'année 2020 les crédits votés ne représentent pas tout à fait un taux de 7%, mais qu'il n'est pas nécessaire de modifier le budget primitif étant donné que cette année la décision ne s'applique pas en année pleine.

André LEBRETON demande si le budget voté est consommé tous les ans.

Madame le MAIRE répond que les crédits ne sont pas toujours consommés, et que l'évolution législative vise justement à renforcer la réalisation de formations.

Evelyne RAULET indique que le montant de 7 000 € par an semble insuffisant si tous les élus doivent partir en formation la première année.

Madame le MAIRE explique que les prix des formations sont parfois inférieurs aux montants pratiqués dans le privé, car certains organismes de formation sont financés directement par les collectivités. De toutes façons ce montant sera évalué en fonction de la consommation des crédits.

Damien MECHINEAU précise que l'obligation de formation dans la première année de mandat ne concerne que les élus ayant reçu une délégation.

Evelyne RAULET indique que les nouveaux élus auront besoin de formation.

Madame le MAIRE confirme que ça leur sera possible.

André LEBRETON demande si le budget formation correspond aux frais de formation ou couvre également les frais de déplacement.

Madame le MAIRE précise que ce sont les coûts de formation.

Question adoptée avec :

26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD (pouvoir à Sophie PACE), Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Evelyne RAULET, Joël PHÉLIPPON et 1 abstention de Sylvain MOULET

3 - Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Madame le MAIRE propose dans un but de bonne administration le vote des délégations au maire. Elle précise qu'en contrepartie de ces délégations, le maire informe le Conseil de ses décisions à chaque séance.

Madame le MAIRE présente une par une les délégations proposées en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Pour la délégation n°3, Madame le MAIRE précise que tous les emprunts de la commune sont inscrits au budget et validés par le Conseil municipal. Cependant, cette délégation peut s'avérer utile dans les cas où le délai imposé pour la signature des documents soit court, une situation qui a déjà été rencontrée lors du mandat précédent. .

Sylvain MOULET demande s'il est possible de réduire le montant retenu.

Madame le MAIRE explique que le montant de 2 000 000 € proposé semble adapté au Budget de la collectivité et aux montants habituellement traités.

André LEBRETON demande si le vote peut intervenir année par année.

Madame le MAIRE précise que les délégations sont votées pour la durée du mandat mais que le Conseil municipal peut les modifier à tout moment.

Pour la délégation n°4 Madame le MAIRE précise que tous les crédits servant à régler les marchés sont inscrits au budget et votés par le Conseil municipal.

Pour la délégation n°11 Evelyne RAULET précise que les actes des huissiers de justice sont fixés par un barème et que ce n'est donc pas le maire qui les fixe.

Madame le MAIRE précise qu'en effet dans ce cas ils ne seront pas fixés par le maire, mais que la délibération retient simplement la formulation du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour la délégation n°13 Madame le MAIRE précise que ce sont les Services de l'Etat qui décident de la création des classes.

Pour la délégation n°15, André LEBRETON demande comment ça se passe si la transaction concernée dépasse 500 000 € pour l'exercice du droit de préemption urbain.

Madame le MAIRE précise que dans ce cas une délibération du Conseil municipal intervient.

Pour la délégation n°20, André LEBRETON demande si pour des lignes supérieures à 500 000 € il faut une délibération du Conseil municipal.

Madame le MAIRE confirme et précise qu'il s'agit d'une autorisation de débloquer des lignes qui ne sont pas consommées dans la plupart des cas.

Question adoptée avec :

26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien

4 - Création des Commissions municipales

Madame le MAIRE explique que les Commissions municipales sont de création facultative, il s'agit d'un libre choix laissé au Conseil. Les Commissions sont composées dans le respect de la proportionnalité des sièges. Le dispositif proposé au vote permettra aux conseillers de commencer à travailler, et pourra être ajusté si nécessaire.

Madame le MAIRE précise que d'autres instances peuvent venir compléter les Commissions municipales thématiques permanentes (Comités de pilotage, groupes de projet, etc).

Madame le MAIRE présente les intitulés des Commissions proposées.

Joël PHELIPPON indique être étonné de ne pas voir une Commission sécurité regroupant la sécurité incendie, bâtiments, sécurité citoyenne.

Evelyne RAULET indique avoir pris l'avis des habitants sur la sécurité dans la commune qui se sont exprimés de façon anonyme. Elle indique considérer énorme le pourcentage de 30% des habitants qui se sentent en insécurité.

Nelly SORIN précise qu'il ne s'agit pas de 30% des habitants mais de 30% des réponses au questionnaire diffusé par le groupe minoritaire avant les élections.

Sylvain MOULET demande si techniquement il est possible de rajouter une Commission de Sécurité.

Madame le MAIRE indique que la question de la sécurité est transversale, à l'exemple de la vidéo-protection dont le déploiement est suivi par la Commission Bâtiments, ou la Commission Voirie qui s'occupe de la sécurité routière. Elle rappelle que la thématique sécurité est prise en compte dans l'ensemble des commissions

Sophie PACE indique que la sécurité s'aborde avec de multiples compétences. Elle dit que l'aspect social ne doit jamais être oublié, pour aborder aussi le volet de prévention, et non seulement celui de répression. En travaillant ce sujet dans toutes les commissions, les compétences multiples vont s'additionner et non pas s'isoler dans une seule commission.

Joël PHELIPPON confirme que le travail passe en effet aussi par la prévention.

Daniel BONNET rappelle que pour la sécurité des bâtiments une instance spécifique existe déjà, la Commission de Sécurité associant les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Des visites annuelles de contrôle sont réalisées dans les Etablissements recevant du public concernés.

André LEBRETON indique que le groupe minoritaire souhaite être présent à plusieurs dans chaque commission municipale.

Madame le MAIRE rappelle que c'est la règle de la proportionnalité au nombre des sièges qui doit s'appliquer dans la composition des commissions pour respecter l'équilibre de l'assemblée.

André LEBRETON indique que le nombre de 13 membres pour la Commission Événementiel lui paraît excessif.

Nelly BACHELIER rappelle que la Commission Événementiel s'occupe de l'organisation de toutes les manifestations de la commune.

Madame le MAIRE présente la Commission Finances qui s'occupe du suivi de l'élaboration et de l'exécution du Budget communal.

Madame le MAIRE présente la Commission Personnel communal qui s'occupe de l'organisation et du suivi des carrières des agents territoriaux employés par la commune.

Daniel BONNET présente la Commission Urbanisme – Habitat qui s'occupe des autorisations d'urbanisme et aménagement du territoire.

Daniel BONNET présente la Commission Economie – Vie Locale qui s'occupe de la vie économique, du lien avec les artisans, les commerçants, les agriculteurs et les professionnels installés sur la commune.

Nelly BACHELIER présente la Commission Evénementiel et rappelle que la Commission s'occupe de toutes les manifestations, qui sont très variées et nécessitent un grand investissement des élus.

Nelly BACHELIER présente la Commission Communication qui s'occupe du Bulletin communal Le Mag' et du site internet de la commune.

Marie-Françoise VALIN présente la Commission Vie Sociale – Solidarités qui s'occupe de lien social – Accueil de nouveaux arrivants – Intergénérationnel – Lien avec les structures qui agissent sur le territoire.

Christian JABIER présente la Commission Affaires scolaires – Enfance – Jeunesse qui s'occupe des écoles, des services municipaux de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, de la Halte-garderie, du lien avec le Centre de loisirs et l'Association Les Loustics et avec l'Espace Jeunes. Il dit que la Commission travaillera sur le projet d'un Conseil municipal de jeunes élargi.

Martial RICHARD présente la Commission Bâtiments qui s'occupe de l'entretien et de la sécurité des bâtiments municipaux. Il précise que les grands projets sont suivis par des comités de pilotage transversaux à plusieurs commissions.

Martial RICHARD présente la Commission Voirie-Réseaux qui s'occupe de l'entretien, de la sécurisation et de la programmation des travaux sur les voiries et réseaux communaux.

Christian JABIER présente au nom de Catherine BROCHARD la Commission Culture - Patrimoine qui s'occupe de la Bibliothèque avec une salariée et une équipe de bénévoles, ainsi que du lien avec l'Ecole de musique et les autres associations artistiques. La Commission organise la journée annuelle du Patrimoine, ainsi que des travaux de restauration des sites à valeur patrimoniale

Catherine MORCEL présente la Commission Transport-Mobilités, chargée des déplacements doux et des liaisons avec les villages, ainsi que du lien avec la Communauté d'Agglomération pour la compétence Transports scolaires.

Sophie PACE présente la Commission Cadre de vie et Développement durable, chargée des questions environnementales, qui travaillera de manière très transversale avec toutes les autres commissions.

Alain BOUCHER présente la Commission Sport – Associations dont l'objectif est d'être un relais pour les associations et leurs projets. La Commission suivra le soutien déjà mis en place avec les subventions, la mise à disposition de locaux et équipements, etc. La Commission continuera d'organiser le Forum des associations et de participer aux comités de pilotage des grands projets comme la rénovation de la salle de sports ou le nouveau terrain de foot.

Evelyne RAULET indique constater que le nombre de membres des Commissions a été fixé de façon arbitraire et souhaite que toutes les commissions soient composées de plus de 8 membres afin de permettre au groupe minoritaire d'avoir deux représentants partout.

Madame le MAIRE explique que le nombre de membres des Commissions a été fixé en fonction de l'expérience des précédentes commissions, montrant que les groupes trop nombreux ne fonctionnent pas

forcément de manière plus efficace. Le nombre des membres proposé est en adéquation avec chaque thématique. Un bilan après quelque temps de fonctionnement sera proposé, et des ajustements introduits si cela s'avère nécessaire.

Evelyne RAULET remercie Madame le MAIRE par son ouverture d'esprit et indique vouloir participer aux Commissions pour servir les Vieillevignois.

Madame LE MAIRE propose de désigner les membres par un vote à main levée Commission après Commission.

Toutes les Commissions sont créées et leurs membres désignés à l'unanimité.

5 - Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Madame le MAIRE explique que le Conseil municipal doit fixer le nombre des membres du CCAS. Ces membres seront par moitié des conseillers municipaux et par moitié des représentants d'associations en lien avec l'action sociale, nommés par le maire.

Madame le MAIRE rappelle pour information quelles associations avaient un représentant au CCAS lors du précédent mandat.

André LEBRETON indique qu'auparavant la MSA était également représentée. Il demande si d'autres associations, et notamment des représentants des personnes handicapées, peuvent être sollicitées, en élargissant le nombre de membres du CCAS.

Christian JABIER rappelle que le fonctionnement à 12 membres est satisfaisant.

Alain BOUCHER souligne que ce n'est pas le nombre de membres qui fait l'efficacité du travail.

Madame le MAIRE propose au Conseil de fixer le nombre de membres du CCAS à 14, dont 7 élus et 7 représentants d'associations.

Question adoptée à l'unanimité

6 - Désignation des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Madame le MAIRE propose une liste de 7 conseillers municipaux proposés pour intégrer le CCAS

Le Conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret des membres du CCAS.

Tous les membres sont élus à l'unanimité.

7 - Création de la Commission d'Appel d'offres et désignation de ses membres

Madame le MAIRE propose la création d'une Commission d'appel d'offres (CAO) compétente pour les marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens fixés par décret.

Madame le MAIRE propose une liste de 5 candidats titulaires et 5 candidats suppléants.

Madame le MAIRE propose au Conseil de procéder au vote à main levée.

Le membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres sont élus à main levée et à l'unanimité.

8 – Décision modificative n°1 – Budget de la commune

Madame le MAIRE explique qu'il convient de prendre une délibération modifiant l'écriture comptable des ventes de la maison située au 7, route de l'Hommetière et du terrain situé rue des Champs.

Madame le MAIRE précise que les opérations sont déjà réalisées. La modification comptable est proposée à la demande du Trésor Public et n'a pas d'incidence financière.

Evelyne RAULET demande le montant et l'objectif de l'achat de la maison route de l'Hommetière.

Madame le MAIRE explique que le Conseil avait décidé d'acheter ce bien pour procéder à une démolition partielle et pouvoir sécuriser le carrefour. Elle précise que le coût d'acquisition avait été de 55 000 €.

Evelyne RAULET dit que la vente représente une moins-value pour la commune.

Madame le MAIRE confirme qu'en effet la maison ayant été partiellement démolie pour pouvoir aménager le carrefour sécurisé, le prix de vente de la partie restante est inférieur.

Daniel BONNET précise que la surface restante est environ de la moitié de la maison originale.

Question adopté par 26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD (pouvoir à Sophie PACE), Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET et 1 ABSTENTION d'André LEBRETON

9 – Demande de subvention au titre des amendes de police 2019

Madame le MAIRE explique que sur le produit des amendes de police le Département de Loire Atlantique accorde des subventions pour des améliorations de voirie.

Question adoptée à l'unanimité.

10 – Aménagement des ateliers municipaux – Avenants aux marchés de travaux

Madame le MAIRE explique que le chantier d'aménagement des Ateliers municipaux arrive à sa fin. Elle présente deux avenants correspondants aux Lots n°3 et n°4.

Question adoptée à l'unanimité.

11 – Désignation des Jurés des assises pour l'année 2020

Le Conseil municipal procède au tirage au sort sur les listes électorales des Jurés des assises pour l'année 2020.

12 – Décisions prises au titre des délégations du maire

Le Conseil municipal est informé des délégations prises au titre des délégations consenties au maire par délibération du 9 avril 2014.

Madame le MAIRE déclare la séance terminée.